

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/004630**
n°de gestion : **1961B00054**
n°SIREN : **061 500 542 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 16/06/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOVEC société à responsabilité limitée

20 rue Fernand Pelloutier 38130 Echirolles -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

acte sous seing privé du 23/03/2009 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

cession de parts

Fait à Grenoble, le 18/06/2009

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

16 JUIN 2009

SOJEC
société d'avocats

LES SOUSSIGNÉS le N° *4630*

- Monsieur Bruno BILLAUD
demeurant à MEYLAN 38240 – 1 allée des Vulpins

né le 2 janvier 1950 à LA TRONCHE (38)
et Madame Marie Christine GREGOIRE, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 20 septembre 1975 à VILLAR D'ARENE (05)

De nationalité française ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

- Monsieur Alain BOUILLOT
demeurant à GRENOBLE 38000 – 16 rue d'Alembert

né le 20 août 1952 à ANNONAY (07)
et Madame Marie ALIAS, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 29 avril 1978 à ECHIROLLES (38)

De nationalité française ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

- Madame Isabelle TATTIS
demeurant à PUY SAINT PIERRE 05100 - 4 Chemin des Queyrelles

née le 30 mars 1963 à MARSEILLE 5^{ème} (13)
et Monsieur Dominique BRISARD, son époux, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 26 octobre 1991 à GRAMBOIS (84)

De nationalité française ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

- Monsieur Jacques BUISSON
demeurant à BASSENS 73000 – 84 rue J. Monet

né le 23 juin 1949 à CHAMBERY (73)
et Madame Michèle LEBLOND, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 30 juillet 1976 à CHELLES (77)

De nationalité française ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

B.P 276
20, rue Fernand Pelletier
38133 Echirolles CEDEX
Tél : 04 76 22 55 12 - Fax : 04 76 22 17 60

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including MB, JB, BP, JE, and others.

- Monsieur Lucien DESRUELLE
demeurant à ST BALDOPH 73190 – 685 Chemin des Grands Prés

né le 28 mai 1945 à LA TRONCHE (38)
et Madame Geneviève CHALANSONNET, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 29 juillet 1967 à FROGES (38)

De nationalité française ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

- Monsieur John ELMS
demeurant à GAP 05000 – résidence du Parc – 7 rue Capitaine de Bresson

né le 1^{er} décembre 1954 à RABAT (MAROC)
époux de Madame Christine BRODSKY avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques ROUGON, Notaire à GAP, préalablement à leur union célébrée le 28 mai 1993 à GAP (05)

De nationalité française ayant la qualité de résident au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

- La société "CABINET P. A. & ASSOCIES", société à responsabilité limitée au capital de 3.000 € dont le siège social est à ECHIROLLES 38130 – 20 rue Fernand Pelloutier, immatriculée sous le n° 503.681.835 RCS GRENOBLE,

représentée par Monsieur Philippe ASTOLFI, gérant,

- Monsieur Rolland NINO
demeurant à LYON 69001 – 4 rue des Augustins

né le 8 avril 1958 à BONE (ALGERIE)
célibataire, non titulaire d'un pacte civil de solidarité

- Madame Martine FAUG-PORRET
demeurant à BIVIERS 38330 – La Pommeraie – rue des Evéquaux

née le 28 août 1956 à CHAMBERY (73)
et Monsieur Gilbert PACCOUD, son époux, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 28 août 1976 à LE BOURGET DU LAC (73)

De nationalité française ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

JB JB JB 1.B P.F. EZ BPXC LG JE BP Hb BP MB GA #

- Monsieur Pierre TRINQUIER
demeurant à BRIANCON 05100 – 35 route de Grenoble – Immeuble Rochebrune

né le 8 décembre 1952 à MARSEILLE 4^{ème} (13)
époux de Madame Dominique ROUSSEAUX avec laquelle il est marié sous le régime de la
séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître COURT Notaire,
préalablement à leur union célébrée le 22 août 1992 à LA COSTE (34)

*De nationalité française ayant la qualité de résident au sens de la réglementation des relations
financières avec l'étranger*

- Monsieur Eric ZABE
demeurant à GRENOBLE 38100 – 22 rue Gérard Philipe

né le 15 septembre 1963 à GRENOBLE (38)
célibataire, non titulaire d'un pacte civil de solidarité

*De nationalité française ayant la qualité de résident au sens de la réglementation des relations
financières avec l'étranger*

- Monsieur David BRENOT
demeurant à ROMANS SUR ISERE 26100 – Quartier Les Murettes

né le 18 juin 1968 à SALIN LES BAINS (39)
époux de Madame Agnès ALBERT avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de
biens aux termes d'un acte reçu par Maître VEY Notaire à TOURNON (07) le 7 septembre 1991
préalablement à leur union célébrée le 5 octobre 1991 à TOURNON (07)

*De nationalité française ayant la qualité de résident au sens de la réglementation des relations
financières avec l'étranger*

- Monsieur Xavier CODDET
demeurant à CHALLES LES EAUX 73190 – 88 rue des Allobroges

né le 28 juillet 1960 à CHAMBERY (73)
soumis à un pacte civil de solidarité conclu le 31 juillet 2008 avec Mademoiselle Agnès DUMONT
née le 13 mars 1965 à NICE (06) ayant fait l'objet d'une déclaration au Tribunal d'Instance de
CHAMBERY le 31 juillet 2008, lequel pacte n'a pas été modifié depuis

*De nationalité française ayant la qualité de résident au sens de la réglementation des relations
financières avec l'étranger*

- Madame Anne SAUGY
demeurant à GRENOBLE 38100 - 21 avenue Jeanne d'Arc

née le 5 mai 1953 à GRENOBLE (38)
épouse de Monsieur Jean Michel ROUMENOFF avec lequel elle est mariée sous le régime de la
séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître JAY, Notaire,
préalablement à leur union célébrée le 24 mai 1980 à ST MARTIN D'URIAGE (38)

*De nationalité française ayant la qualité de résident au sens de la réglementation des relations
financières avec l'étranger*

MB
JCB
JB
I.B
P.T.
EE
B.P.
X/C
L/D
JE
B.P.
B.D
J.C.
W.C.
G.P.
D.J.
H.F.

- Monsieur Bruno PRADAL
demeurant à ST MARTIN D'URIAGE 38410 - impasse du Luiset

né le 25 août 1949 à MONTELIMAR (26)
et Madame Marie Brigitte PODESTA, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 12 septembre 1981 à VAULNAVEYS LE HAUT (38)

De nationalité française ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

- La société "CABINET J. G. & ASSOCIES", société à responsabilité limitée au capital de 15.000 € dont le siège social est à ECHIROLLES 38130 – 20 rue Fernand Pelloutier, immatriculée sous le n° 503.682.361 RCS GRENOBLE,

représentée par Mademoiselle Justine GAIRAUD, gérante,

- d'une part,
ci-après dénommés «cédants» ou «vendeurs»

- Monsieur Grégory BARBIN
demeurant à BASSENS 73000 – Le Praz du Nant n° 16

né le 29 juin 1976 à BRON (69)
et Madame Clotilde VINCENT, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 17 juillet 2004 à CHIGNIN (73)

De nationalité française ayant la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger

- d'autre part,
ci-après dénommé «cessionnaire» ou «acquéreur»

PREALABLEMENT AUX CESSIONS DE PARTS SOCIALES, OBJET DES PRESENTES,
ONT DECLARE ET EXPOSE CE QUI SUIT :

1. La société "SOVEC", société à responsabilité limitée dont le siège social est fixé à ECHIROLLES 38130 – 20 rue Fernand Pelloutier, a été constituée le 1^{er} octobre 1960.

Elle est immatriculée au RCS de GRENOBLE depuis le 4 mars 1961 sous le n° 061.500.542.

Ses caractéristiques actuelles sont les suivantes :

. Capital social de 3.000.000 € divisé en 17.609 parts dont :

. 1.177 parts numérotées de 1 à 1.117, 8.351 à 8.359, 10.705 à 10.710, 12.742 à 12.756 et de 12.988 à 13.017 ont été attribuées à Monsieur Bruno BILLAUD

- 1.177 parts numérotées de 1.118 à 2.234, 8.360 à 8.368, 10.711 à 10.716, 12.727 à 12.741 et de 12.958 à 12.987 ont été attribuées à Monsieur Alain BOUILLOT

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like JB, IB, ET, BP, JE, and others.]

- . Activité exercée : l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles qu'elles sont définies par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, le Code de Commerce et le décret du 12 août 1969 et telles qu'elles pourraient l'être par tous textes législatifs ultérieurs.

Les parts, objet de la présente cession, ont été acquises par les cédants, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 4 juillet 2008 et constituent :

[Handwritten signatures and initials across the bottom of the page, including "JB", "PB", "JR", "I.B.P.T.", "EE", "BP", "JE", "RP", "BD", "BB", "WCS", "DN", and others.]

- des biens propres pour Madame ROUMENOFF et Messieurs BRENOT, ELMS, CODDET et TRINQUIER,

- des biens communs pour Mesdames BRISARD et PACCOUD et pour Messieurs BILLAUD, BOUILLOT, BUISSON, DESRUELLE et PRADAL,

Les cédants déclarent, chacun en ce qui le concerne, qu'ils ne sont pas en état de faillite, redressement judiciaire, liquidation de biens, que les parts ne sont grevées d'aucun nantissement ou privilège et plus généralement qu'il n'existe aucun obstacle ni aucune restriction à la libre disposition par eux desdites parts.

3. Le cessionnaire déclare qu'il a l'état civil déclaré en tête des présentes, qu'étant marié sous un régime de communauté de biens, son épouse a été avertie de la présente acquisition et de la faculté qu'elle avait de revendiquer la qualité d'associée pour la moitié des parts acquises et plus généralement qu'il n'existe aucun obstacle ni aucune restriction à l'acquisition par lui desdites parts.

4. Aux termes de l'article 10 des statuts, les parts ne peuvent être cédées, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ des parts sociales, en conséquence, la cession ci-après est soumise à agrément.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

CESSIONS DE PARTS

. Monsieur Bruno BILLAUD cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.011 à 13.017 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur Alain BOUILLOT cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 12.981 à 12.987 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Madame Isabelle BRISARD cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.101 à 13.107 qu'elle détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur Jacques BUISSON cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.070 à 13.077 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur Lucien DESRUELLE cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.161 à 13.167 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur John ELMS cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.191 à 13.197 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. le CABINET P.A. & ASSOCIES cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 12.951 à 12.957 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur Rolland NINO cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.251 à 13.257 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Madame Martine PACCOUD cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.281 à 13.287 qu'elle détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like JB, IB, BP, JE, and others.]

. Monsieur Pierre TRINQUIER cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.299 à 13.305 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur Eric ZABE cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 1 part numérotée 16.291 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur David BRENOT cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.041 à 13.047 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur Xavier CODDET cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.131 à 13.137 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Madame Anne ROUMENOFF cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 10.697, 10.698 et de 12.906 à 12.910 qu'elle détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Monsieur Bruno PRADAL cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 1 part numérotée 10.704 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

. Le CABINET J. G. & ASSOCIES cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.221 à 13.227 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Grégory BARBIN.

Les parts cédées seront la propriété du cessionnaire à compter du 1^{er} mars 2009, il aura seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

INTERVENTION DES CONJOINTS DES CEDANTS

Sont ici intervenus :

. Madame Marie Christine GREGOIRE épouse de Monsieur Bruno BILLAUD, avec lequel elle demeure

. Madame Marie ALIAS épouse de Monsieur Alain BOUILLOT, avec lequel elle demeure

. Monsieur Dominique BRISARD époux de Madame Isabelle TATTIS, avec laquelle il demeure

. Madame Michèle LEBLOND épouse de Monsieur Jacques BUISSON, avec lequel elle demeure

. Madame Geneviève CHALANSONNET épouse de Monsieur Lucien DESRUELLE, avec lequel elle demeure

. Monsieur Gilbert PACCOUD époux de Madame Martine FAUG-PORRET, avec laquelle il demeure

. Madame Brigitte PODESTA épouse de Monsieur Bruno PRADAL, avec lequel elle demeure

lesquels, conformément aux dispositions des articles 1424 et 1425 du Code Civil, donnent leur consentement à la cession et autorisent leur conjoint respectif à en percevoir le prix.

PRIX

Les présentes cessions de parts sont consenties et acceptées, moyennant le prix de 497 € par part, soit un prix global de 49.700 € lequel prix est payé comptant, ce jour, par Monsieur Grégory BARBIN aux cédants qui le reconnaissent et en donnent quittance, savoir :

[Handwritten signatures and initials of the cedants and the transferee, including names like MB, JB, BP, etc.]

- . 3.479 € à Monsieur Bruno BILLAUD
- . 3.479 € à Monsieur Alain BOUILLOT
- . 3.479 € à Madame Isabelle BRISARD
- . 3.479 € à Monsieur Jacques BUISSON
- . 3.479 € à Monsieur Lucien DESRUELLE
- . 3.479 € à Monsieur John ELMS
- . 3.479 € au Cabinet P.A. & ASSOCIES
- . 3.479 € à Monsieur Rolland NINO
- . 3.479 € à Madame Martine PACCOUD
- . 3.479 € à Monsieur Pierre TRINQUIER
- . 497 € à Monsieur Eric ZABE
- . 3.479 € à Monsieur David BRENOT
- . 3.479 € à Monsieur Xavier CODDET
- . 3.479 € à Madame Anne ROUMENOFF
- . 497 € à Monsieur Bruno PRADAL
- . 3.479 € au Cabinet J. G. & ASSOCIES

INTERVENTION DU CONJOINT DU CESSIONNAIRE

Par courrier en date du 26 février 2009, Madame Clotilde VINCENT épouse de Monsieur Grégory BARBIN, a reconnu avoir été avertie des présentes acquisitions, en application de l'article 1832-2 du Code Civil, et a déclaré renoncer à devenir personnellement associée, tant immédiatement que pour l'avenir ; son conjoint aura seul, et définitivement, la qualité d'associé pour les parts acquises.

AGREMENT PREALABLE PAR DECISION COLLECTIVE

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société "SOVEC", les présentes cessions ont été autorisées par décision collective des associés en date du 29 décembre 2008 qui a agréé les cessions.

DECLARATIONS FISCALES

. ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent :

- que la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés
- que les parts cédées ne sont pas représentatives d'apports en nature effectués depuis moins de trois ans
- que la possession des parts cédées ne confère ni en droit ni en fait la jouissance de droits immobiliers
- que la société n'est pas à prépondérance immobilière
- que les parts cédées seront soumises aux droits d'enregistrement au taux de 3,00 % calculé comme suit $[49.700 \text{ €} - (23.000 \times 100/17.609)] \times 3 \% = 1.487 \text{ €}$.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page:
 MB 183 B JB 1.3 0.5 EE BP 1/2 JB BP 1/2 BD 12 WCA GP 8/12 EN #

IMPOTS DIRECTS

Les cédants reconnaissent avoir été informés des dispositions applicables en matière d'imposition sur les plus-values pouvant résulter des présentes cessions.

PUBLICITE

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les conditions prévues par la loi. Elle sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au registre du commerce et des sociétés.

ELECTION DE DOMICILE

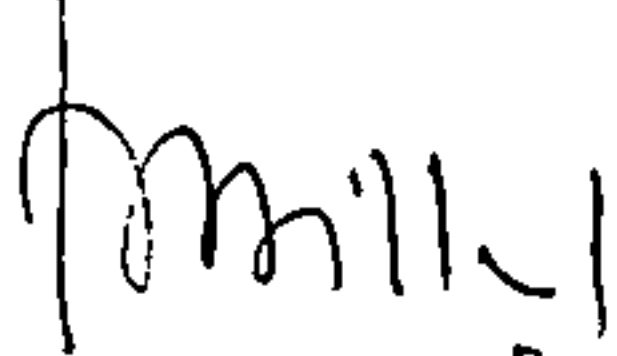
Les soussignés font élection de domicile au siège de la société.

FRAIS

Les frais de cession sont à la charge du cessionnaire et les modifications statutaires à la charge de la société.

Fait à Echirrolles
Le 28/04/2009 et le 23/03/2009
En 21 originaux
dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement,
deux pour le greffe et un pour la société SOVEC

B. BILLAUD



M.C. BILLAUD



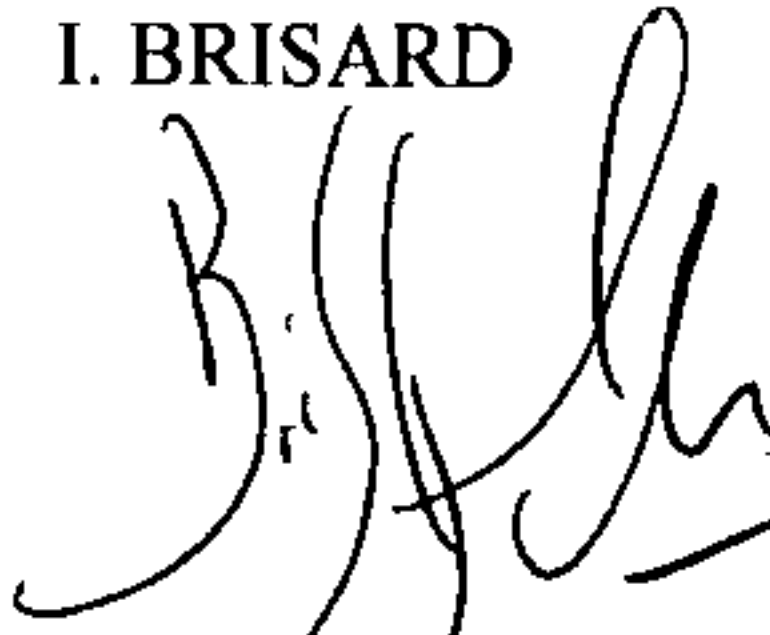
A. BOUILLOT



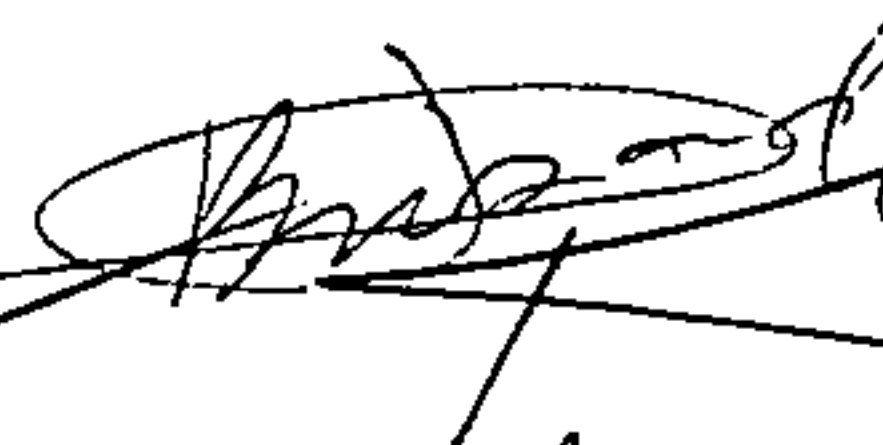
M. BOUILLOT



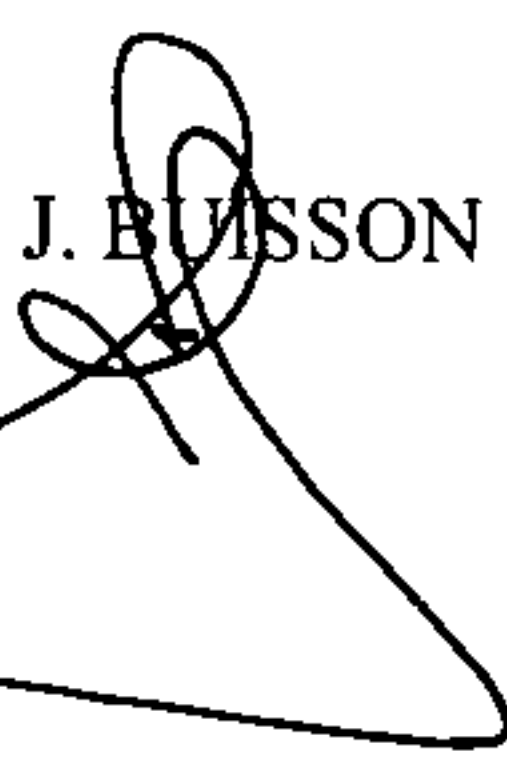
I. BRISARD



D. BRISARD



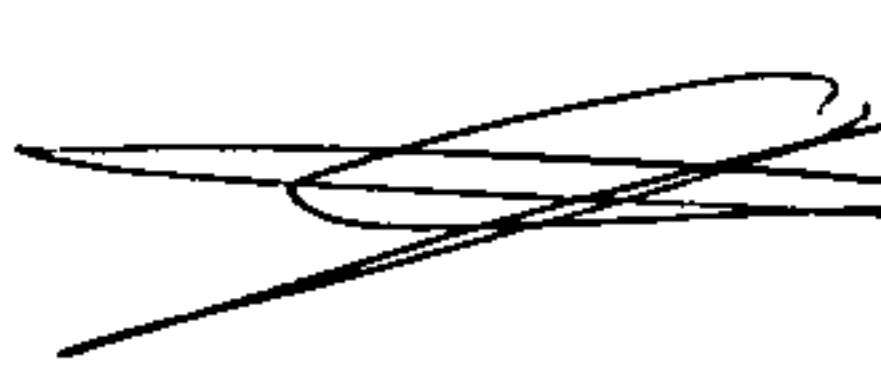
J. BUISSON



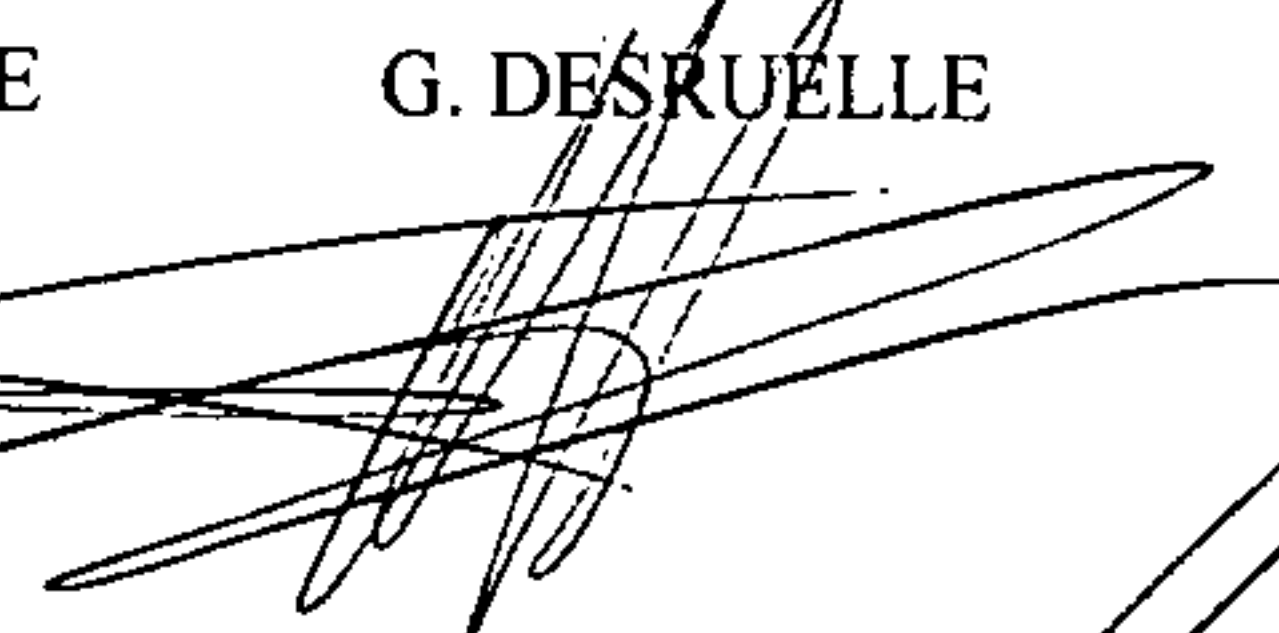
M. BUISSON



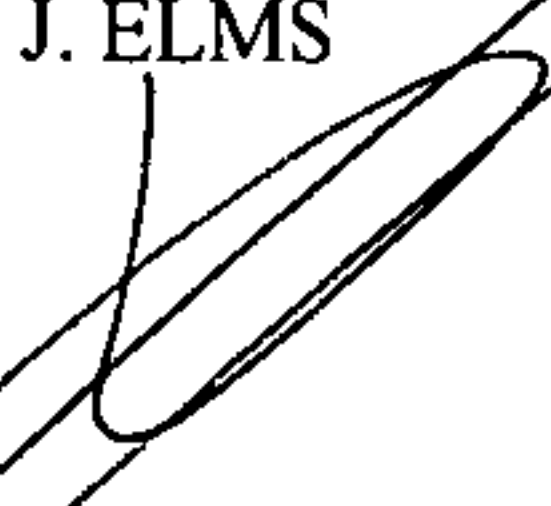
L. DESRUELLE



G. DESRUELLE



J. ELMS



P. ASTOLFI

Pour le CABINET P.A. & ASSOCIES



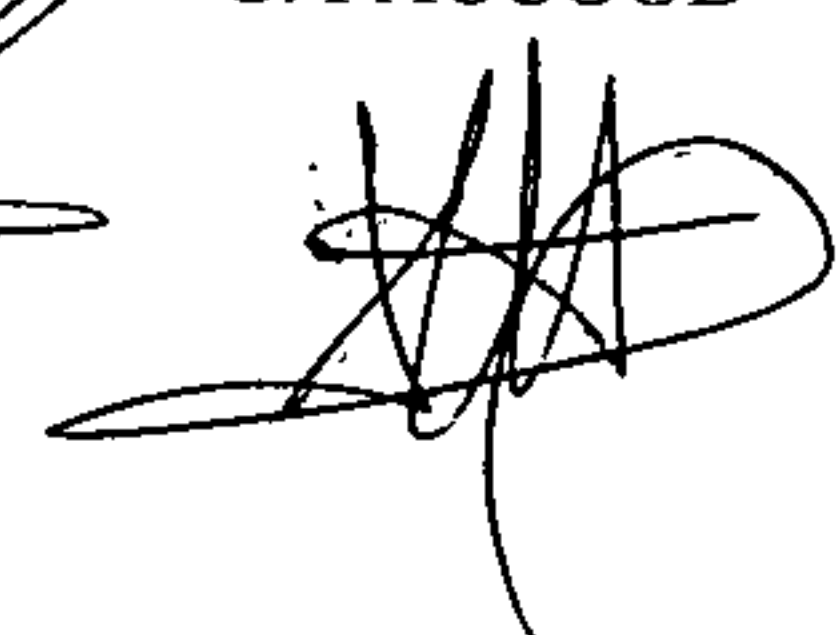
R. NINO



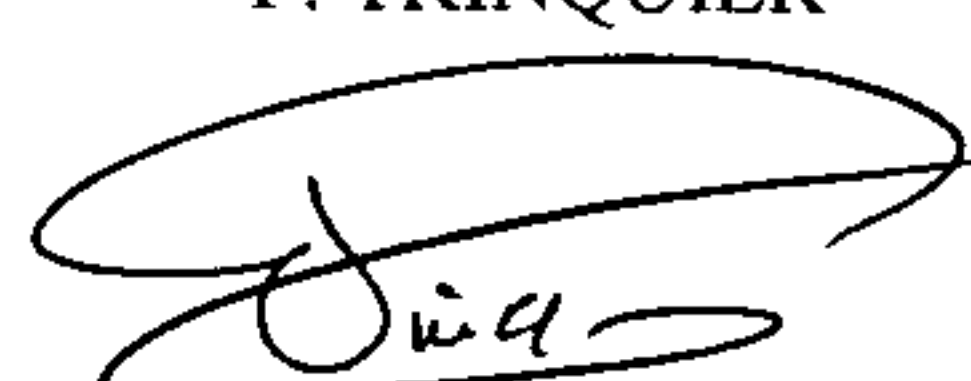
M. PACCOUD



G. PACCOUD



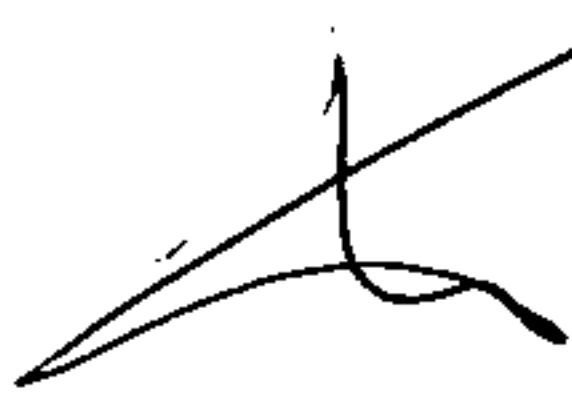
P. TRINQUIER



E. ZABE



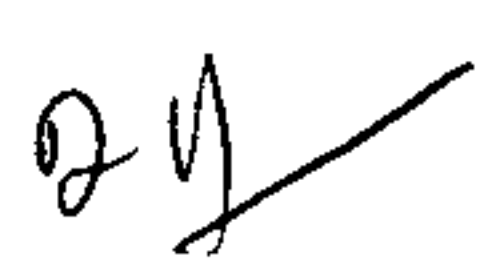
D. BRENOT



X. CODDET



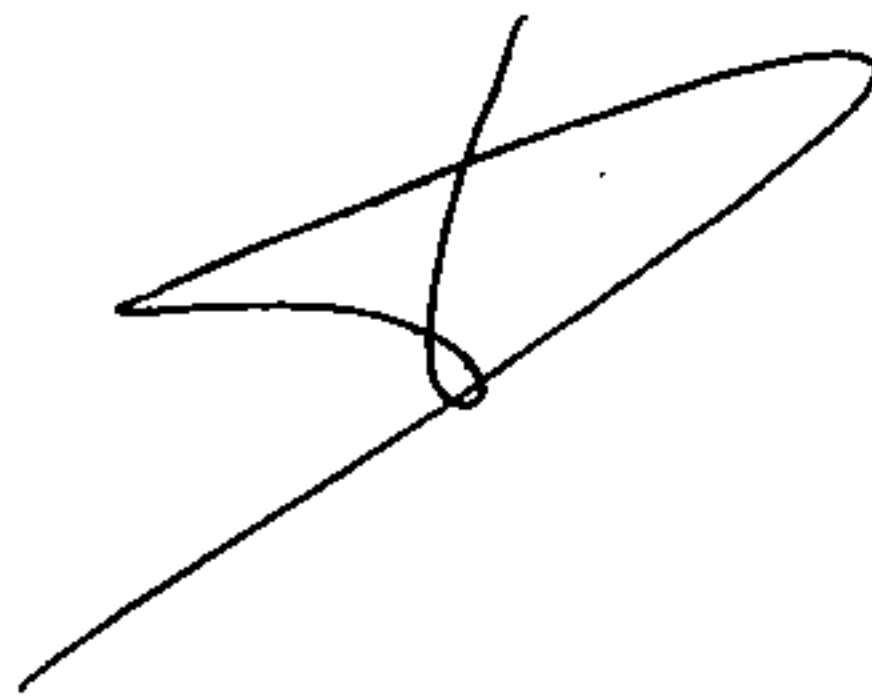
A. ROUMENOFF



B. PRADAL



B. PRADAL



J. GAIRAUD

Pour le CABINET J. G. & ASSOCIES



G. BARBIN



Enregistré à : SIE DE GRENOBLE-CHARTREUSE

Le 16/04/2009 Bordereau n°2009/669 Case n°5

Enregistrement : 1 487 €

Pénalités :

Total liquidé : mille quatre cent quatre-vingt-sept euros

Montant reçu : mille quatre cent quatre-vingt-sept euros

L'Agent

Ext 3194

DUPLICATA

